

Raid au Nord Vietnam

Sur les sentiers mystérieux du Tonkin

du 29 octobre au 13 novembre 2022

Les formalités administratives

Pour les ressortissants français, belges et suisses :

- Passeport valable au moins 6 mois après la date de retour pour les ressortissants français ; 1 mois après la date de retour pour les Belges. Pour les Suisses, passeport valable 6 mois après la date de demande de visa. Les coordonnées du passeport devront nous être fournies pour communication aux autorités vietnamiennes ; le passeport doit comporter au moins une pleine page vierge.
- Il vous appartient de bien vérifier que votre passeport correspond aux conditions fixées par l'administration vietnamienne.
- Afin de parer à toute éventualité, on veillera à disposer d'un passeport comportant le nombre de pages vierges requis ou suffisant (généralement 3, dont 2 en vis-à-vis).

! Pensez aux délais nécessaires en France pour faire ou renouveler un passeport. (>>> possible plusieurs mois suivants les communes !)

Information spécifique pour les ressortissants français

- En 2022, les ressortissants français n'ont pas besoin de faire de demande de visa pour un séjour au Vietnam d'une durée inférieure ou égale à quinze jours (jours d'entrée et de sortie inclus). Un visa gratuit leur sera octroyé à l'arrivée. Il s'agit d'un visa à entrée unique . Afin de justifier que votre séjour n'excède pas 15 jours, vous devrez présenter votre billet d'avion du vol international aller-retour, lors de votre embarquement, et à votre arrivée, au service d'immigration.
- Pour les ressortissants belges et suisses, le visa est obligatoire. Vous devez effectuer directement les démarches pour son obtention sur le site web de l'immigration vietnamienne <https://evisa.xuatnhapcanh.gov.vn/> ou bien auprès de l'ambassade du Vietnam de votre pays, environ un mois avant le départ. La rubrique Visa vous détaille les documents à fournir lors de cette demande.